

Pédagogie et formation à l'enseignement de la musique

RNCP36802 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	Grade_Master — Diplôme conférant le grade de Master
Code(s) NSF	133
Formacode(s)	45085, 45073
Code(s) ROME	L1101, L1103, K2105, K2111, L1202
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPERIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS · SIRET : 19753495100037

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le professeur de musique diplômé de la formation à la pédagogie du CNSMDP enseigne dans tous les genres d'établissement d'enseignement de la musique. Il a vocation à enseigner sa discipline dans les conservatoires classés par l'Etat. La certification valide l'acquisition des connaissances et compétences attendues à l'issue de la formation à l'enseignement du Conservatoire de Paris. La formation, offre une spécialisation dans le domaine de la pédagogie à des musiciens hautement formés. Le prérequis à la formation est le niveau artistique de référence du 2e cycle supérieur des disciplines de pratiques artistiques des Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon. L'optique visée est de former des professeurs :

- Compétents pour dispenser des enseignements de nature diverse, tels les cours de la discipline artistique, les cours de musique de chambre et/ou de musique d'ensemble ;
- Qui maîtrisent des modalités de transmission différenciées comme le face à face individuel, la pédagogie de groupe, les pratiques collectives en petits et grands groupes, la pédagogie de projet ;
- Capables de s'adapter aux terrains et aux publics les plus diversifiés, avec des objectifs appropriés allant de l'éducation artistique et culturelle jusqu'à la formation spécialisée de professionnels ;
- Aptes à devenir des acteurs artistiques, pédagogiques et culturels dynamiques à l'intérieur de leurs établissements mais aussi sur l'ensemble des territoires dont ils auront à comprendre les caractéristiques socioculturelles et pour lesquels ils devront participer à l'élaboration des politiques culturelles dans leur domaine ;
- Capables de mener une recherche sur leur pratique professionnelle de manière à anticiper et accompagner les mutations des pratiques d'enseignement artistique ;
- Capables pour certains d'entre eux de poursuivre leur formation vers un doctorat en sciences de l'éducation.

Les professeurs de musique diplômés de la formation à la pédagogie peuvent devenir directeurs/directrices de conservatoires et d'écoles de musique non classés par l'Etat ou de conservatoires à rayonnement communale et intercommunal. Après avoir suivi la formation aux fonctions de directeur, ils peuvent devenir directeurs/directrices de conservatoires classés par l'Etat (CRD ou CRR).

Le grade universitaire atteste l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences dans un champ disciplinaire ou pluridisciplinaire et sanctionne une formation adossée aux connaissances les plus avancées au niveau de qualification considéré.

ACTIVITÉS VISÉES

- Enseignement de la musique, de l'initiation à la professionnalisation dans des conservatoires classés par l'Etat (CRR et CRD)
- Formation de formateurs
- Animation de la vie artistique et culturelle des établissements d'enseignement artistique et participation aux partenariats avec les institutions culturelles, éducatives et sociales de leur territoire
- Direction des conservatoires et écoles de musique non classés par l'Etat ou des conservatoires à rayonnement communal et intercommunal

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences transversales

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale
- Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles

Compétences spécifiques

- Pratiquer une ou plusieurs disciplines musicales (maîtriser et entretenir une pratique musicale, maîtriser un répertoire très large et représentatif de sa discipline principale et des spécificités qui lui sont liées, soutenir ses conceptions artistiques, rechercher de nouveaux répertoires)
- Développer sa culture musicale et professionnelle (se tenir informé de l'actualité musicale et artistique, être sensibilisé à d'autres arts, situer sa pratique dans un contexte historique, social, économique, anthropologique, faire évoluer sa pratique en fonction des formes de production artistiques nouvelles, posséder des outils d'investigation diversifiés, développer le cas échéant une pratique complémentaire, analyser les éléments constitutifs de la musique et les transposer dans son projet pédagogique)
- Adapter son projet pédagogique aux situations d'enseignement (identifier les pratiques artistiques personnelles, les forces et les ressources des élèves, adapter sa pédagogie à des publics de différents niveaux, âges, profils et projets, définir les objectifs pédagogiques en fonction des différents contextes d'enseignement), de l'initiation musicale à la professionnalisation
- Accueillir, observer, évaluer les besoins, les attentes et les capacités des élèves (analyser les situations d'apprentissage, appréhender les parcours d'élèves et évaluer leurs acquis, appréhender les motivations et les projets des élèves), de l'initiation musicale à la professionnalisation
- Construire et mener des séances d'apprentissage, de l'initiation musicale à la professionnalisation
- Dispenser un enseignement qui s'inscrit dans la durée, de l'initiation musicale à la professionnalisation

- Donner les moyens aux élèves de s'approprier l'exigence artistique, de l'initiation musicale à la professionnalisation
- Développer l'autonomie des élèves tout au long du cursus, de l'initiation musicale à la professionnalisation
- Suivre l'avancée des acquisitions, de l'initiation musicale à la professionnalisation
- Participer à la conception et à la réalisation du projet d'établissement
- Travailler en équipe
- Communiquer
- Développer les relations avec des publics diversifiés
- Participer à un réseau territorial
- Diriger des équipes pédagogiques, ou un conservatoires et d'écoles de musique non classés par l'Etat ou de conservatoires à rayonnement communale et intercommunal
- Identifier et s'adapter aux réalités professionnelles du métier : préparation physique et mentale, adaptation aux conditions acoustiques du lieu de représentation ou d'enregistrement, travail avec la régie, adaptation aux règles de sécurité, respecter les droits d'auteur et voisins et la réglementation du travail, gestion de sa résistance physique et psychologique, préservation de son intégrité physique
- Mener une recherche d'ordre artistique en s'appuyant sur des méthodes et normes appropriées : Consulter des sources documentaires variés, sélectionner des pistes de travail et des éléments musicaux, place de l'œuvre dans l'histoire de son champ et domaine musical, analyser une partition.

Blocs de compétences

RNCP36802BC01 — Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont les suivantes : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin

d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

La procédure d'obtention du diplôme par la validation des acquis de l'expérience se déroule en deux étapes : la phase de recevabilité permet de vérifier que les candidats remplissent les conditions légales d'accès. La phase de validation consiste en la rédaction d'un dossier déposé en ligne et en un entretien devant un jury composé de la directrice du Conservatoire ou de son représentant, d'un représentant des employeurs, d'un représentant des employés et d'une personnalité qualifiée ainsi que d'un examinateur spécialisé nommé par la directrice du Conservatoire.

RNCP36802BC02 — Produire et mobiliser des savoirs hautement spécialisés

LISTE DE COMPÉTENCES

- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont les suivantes : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin

d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

La procédure d'obtention du diplôme par la validation des acquis de l'expérience se déroule en deux étapes : la phase de recevabilité permet de vérifier que les candidats remplissent les conditions légales d'accès. La phase de

validation consiste en la rédaction d'un dossier déposé en ligne et en un entretien devant un jury composé de la directrice du Conservatoire ou de son représentant, d'un représentant des employeurs, d'un représentant des employés et d'une personnalité qualifiée ainsi que d'un examinateur spécialisé nommé par la directrice du Conservatoire.

RNCP36802BC03 — Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont les suivantes : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin

d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

La procédure d'obtention du diplôme par la validation des acquis de l'expérience se déroule en deux étapes : la phase de recevabilité permet de vérifier que les candidats remplissent les conditions légales d'accès. La phase de validation consiste en la rédaction d'un dossier déposé en ligne et en un entretien devant un jury composé de la directrice du Conservatoire ou de son représentant, d'un représentant des employeurs, d'un représentant des employés et d'une personnalité qualifiée ainsi que d'un examinateur spécialisé nommé par la directrice du Conservatoire.

RNCP36802BC04 — Contribuer à la transformation en contexte professionnel

LISTE DE COMPÉTENCES

- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale
- Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont les suivantes : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin

d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

La procédure d'obtention du diplôme par la validation des acquis de l'expérience se déroule en deux étapes : la phase de recevabilité permet de vérifier que les candidats remplissent les conditions légales d'accès. La phase de validation consiste en la rédaction d'un dossier déposé en ligne et en un entretien devant un jury composé de la directrice du Conservatoire ou de son représentant, d'un représentant des employeurs, d'un représentant des employés et d'une personnalité qualifiée ainsi que d'un examinateur spécialisé nommé par la directrice du Conservatoire.

RNCP36802BC05 — Enseigner la musique

LISTE DE COMPÉTENCES

- Pratiquer une ou plusieurs disciplines musicales (maîtriser et entretenir une pratique musicale, maîtriser un répertoire très large et représentatif de sa discipline principale et des spécificités qui lui sont liées, soutenir ses conceptions artistiques, rechercher de nouveaux répertoires)
- Développer sa culture musicale et professionnelle (se tenir informé de l'actualité musicale et artistique, être sensibilisé à d'autres arts, situer sa pratique dans un contexte historique, social, économique, anthropologique, faire évoluer sa pratique en fonction des formes de production artistiques nouvelles, posséder des outils d'investigation diversifiés, développer le cas échéant une pratique complémentaire, analyser les éléments constitutifs de la musique)

et les transposer dans son projet pédagogique

- Adapter son projet pédagogique aux situations d'enseignement (identifier les pratiques artistiques personnelles, les forces et les ressources des élèves, adapter sa pédagogie à des publics de différents niveaux, âges, profils et projets, définir les objectifs pédagogiques en fonction des différents contextes d'enseignement), de l'initiation musicale à la professionnalisation
- Accueillir, observer, évaluer les besoins, les attentes et les capacités des élèves (analyser les situations d'apprentissage, appréhender les parcours d'élèves et évaluer leurs acquis, appréhender les motivations et les projets des élèves), de l'initiation musicale à la professionnalisation
- Construire et mener des séances d'apprentissage, de l'initiation musicale à la professionnalisation
- Dispenser un enseignement qui s'inscrit dans la durée, de l'initiation musicale à la professionnalisation
- Donner les moyens aux élèves de s'approprier l'exigence artistique, de l'initiation musicale à la professionnalisation
- Développer l'autonomie des élèves tout au long du cursus, de l'initiation musicale à la professionnalisation
- Suivre l'avancée des acquisitions, de l'initiation musicale à la professionnalisation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La formation dure deux années mais peut être répartie au choix de l'élève sur une durée allant jusqu'à cinq années maximum. Elle correspond à l'acquisition de 120 crédits ECTS.

La formation s'organise en trois unités principales d'enseignement regroupant plusieurs modules de compétence.

L'évaluation des études comporte deux composantes : le dossier de formation et une évaluation terminale de fin d'études.

Le dossier de formation comprend :

- 1) les notes de contrôle continu attribuées par les enseignants ainsi que les crédits ECTS qui sont attribués pour chacune des disciplines suivies.
- 2) Les validations par l'équipe pédagogique des enseignements suivis. Ces validations sont délivrées sur le rendu des travaux demandés et sur assiduité. Les absences excusées et autorisées donnent lieu à des compensations pédagogiques lorsqu'elles risquent d'handicaper l'élève dans sa progression.

L'évaluation terminale de fin d'études comporte :

- des épreuves spécifiques évaluées par l'équipe pédagogique pour valider certains modules : former des formateurs, concevoir et mener un projet pédagogique, se construire une identité de musicien enseignant, diriger des équipes
- des épreuves évaluées par un jury comprenant des membres extérieurs à l'établissement.

Une note finale est attribuée à chaque unité d'enseignement. Cette note est composée pour 50% de la moyenne générale des notes de contrôle continu correspondantes et pour 50% de la moyenne pondérée des notes obtenues aux épreuves correspondantes de l'évaluation terminale.

Le Diplôme de 2e cycle supérieur de pédagogie et formation à l'enseignement de la musique conférant le grade de Master est décerné à l'élève lorsqu'il a validé l'ensemble des enseignements suivis, qu'il a obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 à chaque unité d'enseignement et qu'aucune épreuve de l'évaluation terminale n'a été notée moins de 7 sur 20.

La procédure d'obtention du diplôme par la validation des acquis de l'expérience se déroule en deux étapes : la phase de recevabilité permet de vérifier que les candidats remplissent les conditions légales d'accès. La phase de validation consiste en la rédaction d'un dossier déposé en ligne et en un entretien devant un jury composé de la directrice du Conservatoire ou de son représentant, d'un représentant des employeurs, d'un représentant des employés et d'une personnalité qualifiée ainsi que d'un examinateur spécialisé nommé par la directrice du Conservatoire. Le candidat est évalué sur l'examen de son dossier déposé en ligne et l'entretien devant le jury.

Chaque ensemble d'enseignements possède une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

RNCP36802BC06 — Définir l'orientation pédagogique et artistique d'un établissement d'enseignement culturel

LISTE DE COMPÉTENCES

- Participer à la conception et à la réalisation du projet d'établissement
- Travailler en équipe
- Communiquer
- Développer les relations avec des publics diversifiés
- Participer à un réseau territorial

- Diriger des équipes pédagogiques, ou un conservatoire et école de musique non classés par l'Etat ou de conservatoires à rayonnement communale et intercommunal
- Identifier et s'adapter aux réalités professionnelles du métier : préparation physique et mentale, adaptation aux conditions acoustiques du lieu de représentation ou d'enregistrement, travail avec la régie, adaptation aux règles de sécurité, respecter les droits d'auteur et voisins et la réglementation du travail, gestion de sa résistance physique et psychologique, préservation de son intégrité physique
- Mener une recherche d'ordre artistique en s'appuyant sur des méthodes et normes appropriées : Consulter des sources documentaires variés, sélectionner des pistes de travail et des éléments musicaux, place de l'œuvre dans l'histoire de son champ et domaine musical, analyser une partition

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La formation dure deux années mais peut être répartie au choix de l'élève sur une durée allant jusqu'à cinq années maximum. Elle correspond à l'acquisition de 120 crédits ECTS.

La formation s'organise en trois unités principales d'enseignement regroupant plusieurs modules de compétence.

L'évaluation des études comporte deux composantes : le dossier de formation et une évaluation terminale de fin d'études.

Le dossier de formation comprend :

- 1) les notes de contrôle continu attribuées par les enseignants ainsi que les crédits ECTS qui sont attribués pour chacune des disciplines suivies.
- 2) Les validations par l'équipe pédagogique des enseignements suivis. Ces validations sont délivrées sur le rendu des travaux demandés et sur assiduité. Les absences excusées et autorisées donnent lieu à des compensations pédagogiques lorsqu'elles risquent d'handicaper l'élève dans sa progression.

L'évaluation terminale de fin d'études comporte :

- des épreuves spécifiques évaluées par l'équipe pédagogique pour valider certains modules : former des formateurs, concevoir et mener un projet pédagogique, se construire une identité de musicien enseignant, diriger des équipes
- des épreuves évaluées par un jury comprenant des membres extérieurs à l'établissement.

Une note finale est attribuée à chaque unité d'enseignement. Cette note est composée pour 50% de la moyenne générale des notes de contrôle continu correspondantes et pour 50% de la moyenne pondérée des notes obtenues aux épreuves correspondantes de l'évaluation terminale.

Le Diplôme de 2e cycle supérieur de pédagogie et formation à l'enseignement de la musique conférant le grade de Master est décerné à l'élève lorsqu'il a validé l'ensemble des enseignements suivis, qu'il a obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 à chaque unité d'enseignement et qu'aucune épreuve de l'évaluation terminale n'a été notée moins de 7 sur 20.

La procédure d'obtention du diplôme par la validation des acquis de l'expérience se déroule en deux étapes : la phase de recevabilité permet de vérifier que les candidats remplissent les conditions légales d'accès. La phase de validation consiste en la rédaction d'un dossier déposé en ligne et en un entretien devant un jury composé de la directrice du Conservatoire ou de son représentant, d'un représentant des employeurs, d'un représentant des employés et d'une personnalité qualifiée ainsi que d'un examinateur spécialisé nommé par la directrice du Conservatoire. Le candidat est évalué sur l'examen de son dossier déposé en ligne et l'entretien devant le jury.

Chaque ensemble d'enseignements possède une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

90.01 Spectacle vivant

85.52 Enseignement culturel

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le professeur de musique est chargé d'un enseignement dans sa spécialité qui se fonde sur un parcours artistique attesté, la maîtrise des référents culturels et une solide expérience professionnelle.

Le professeur peut par ailleurs exercer une activité de concertiste ou de musicien interprète dans un orchestre, que ce soit en tant que salarié en CDI ou en contrat d'usage (CDD).

Enseignant confirmé, il transmet les compétences, connaissances et attitudes fondamentales nécessaires à une

pratique autonome des élèves ou des étudiants. Il est en capacité, dans sa spécialité, de définir des orientations pédagogiques globales, de structurer des parcours professionnalisants, d'accompagner des projets personnels d'élèves ou d'étudiants. Il est tenu de reconsidérer en permanence ses repères et d'enrichir ses compétences par une pratique artistique ou une démarche de recherche personnelle et par une formation continue. Le professeur de musique peut assurer des activités d'éveil et d'initiation, l'apprentissage initial à destination des amateurs aussi bien que la préparation préprofessionnelle, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle continue dans son domaine de spécialité.

Il suscite et accompagne le développement des pratiques artistiques des amateurs, y compris celle des adultes, notamment en tenant un rôle de conseil et d'aide à la formulation de projets. Sa connaissance des réseaux professionnels et des partenaires territoriaux lui permet de participer à la réalisation d'actions s'inscrivant dans la vie culturelle locale.

S'il le souhaite, il peut travailler en collaboration avec des artistes ou des institutions relevant des différents secteurs du spectacle vivant ou enregistré, voire conduire des projets avec des partenaires d'autres domaines artistiques (patrimoine, arts plastiques, cinéma, architecture, etc.) ou d'autres secteurs (enseignement général, recherche, secteur socioculturel, secteur sanitaire et social, etc.), dans le respect de la réglementation en vigueur.

Il est susceptible d'animer et coordonner une équipe d'enseignants pour un projet ou une mission spécifique, ou encore d'encadrer un département.

Il est appelé à siéger au sein de jurys d'évaluation d'élèves et de recrutement de professeurs. En complément de sa charge d'enseignement et d'encadrement, il peut, s'il le souhaite, faire bénéficier la structure de ses compétences particulières en contribuant à sa vie artistique, culturelle et pédagogique.

Dans le respect des réglementations en matière de cumul d'emplois, il peut exercer des activités artistiques, pédagogiques, de recherche, ou relevant de l'action culturelle.

Métiers de l'enseignement dans les établissements d'enseignement artistique non classés par l'Etat

Après réussite aux concours de la Fonction Publique Territoriale et recrutement par un établissement d'enseignement artistique classé par l'Etat :

Métiers de l'enseignement :

Assistant territorial spécialisé / Assistante territoriale spécialisée d'enseignement artistique ; Musicien intervenant / Musicienne intervenante ;

Professeur / Professeure de batterie ; Professeur / Professeure de chant ; Professeur / Professeure de clarinette ; Professeur / Professeure de flûte ; Professeur / Professeure de formation musicale ; Professeur / Professeure de guitare ; Professeur / Professeure de jazz ; Professeur / Professeure de Musique Assistée par Ordinateur - MAO - ; Professeur / Professeure de percussions ; Professeur / Professeure de piano ; Professeur / Professeure de saxophone ; Professeur / Professeure de trompette ; Professeur / Professeure de violon ; Professeur / Professeure de violoncelle ; Professeur / Professeure d'instrument de musique ;

Professeur / Professeure en direction d'orchestre d'harmonie ; Professeur territorial / Professeure territoriale d'enseignement artistique ; Professeur/Professeure d'enseignement artistique de conservatoire de musique, de danse et/ou d'art dramatique classés par l'état ; Professeur/Professeure d'éducation musicale ; Directeur /directrice d'un établissement d'enseignement artistique non classé par l'Etat ou d'un conservatoire à rayonnement communal ou intercommunal ; après au moins cinq années d'expérience : Inspecteur/Inspectrice de la musique.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 856 €
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) · tension 1/5 (Très faible) W1X80 — Formateurs · tension 4/5 (Élevée)

Projets de recrutement (BMO 2026)	66 557
Jugés difficiles à recruter	18 %
Emplois saisonniers	25 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) W1X80 — Formateurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le directeur du Conservatoire ou son représentant + 4 personnes extérieures nommées par lui.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le directeur du Conservatoire ou son représentant + 2 personnes extérieures nommées par lui, une personnalité qualifiée et un examinateur spécialisé.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	9 260 €
Selon la branche	6 706 € – 9 260 €
Prise en charge	Branches concernées
9 260 €	Valeur par défaut · 211 branches
7 000 €	CPNEFP de la métallurgie
6 706 €	CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/08/2025
-------------------------------------	------------

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	28	26	77 %	—
2020	25	0	44 %	40 %
2019	22	0	91 %	86 %
2018	28	0	90 %	85 %

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36802/>